



REGLEMENT INTERIEUR
TOURNOI DE PARTIES RAPIDES
1^{er} JUIN 2019

Article 1 :

Le club de RENNES Paul Bert Echecs organise le samedi 1^{er} juin 2019 après-midi, un tournoi de parties rapides.

Tournoi homologué FIDE et FFE, ouverts à tous les licenciés de la Fédération Française des Echecs.

Le tournoi est organisé dans les locaux du club situés au 30 bis, rue de Paris à Rennes (Entrée par l'impasse François Bizette).

Article 2 :

Les règles du Jeu sont celles actuellement en vigueur à la FIDE. Les appariements se font au Système Suisse intégral.

Article 3 :

Cadence : 0h12mn + 3s/cp cadence Bronstein

Nombre de rondes : 6

Les parties du tournoi sont comptabilisées pour les classements Elo Rapide FIDE et FFE du mois de juillet 2019.

Article 4 :

Inscriptions et Vérification des licences : le jour des tournois de 14h00 à 14h25.

Pour les inscriptions après 14h25, les joueurs sont appariés à partir de la 2^{ème} ronde.

Pour des raisons d'organisation, la préinscription est souhaitée auprès de Christian Bleuzen par mail christian.bleuzen@kmel.bzh ou par SMS 06.60.18.17.99

Pour des raisons de capacité d'accueil, le nombre de participants est limité à 80 joueurs.

Heure des rondes des différents tournois

Ronde 1 : 14h30

Ronde 2 : 15h10 (donné à titre indicatif)

Ronde 3 : 15h50 (donné à titre indicatif)

Ronde 4 : 16h30 (donné à titre indicatif)

Ronde 5 : 17h10 (donné à titre indicatif)

Ronde 6 : 17h50 (donné à titre indicatif)

[Le tournoi est homologué FFE n°49004](#)

Affichage des résultats et des classements les jours mêmes des tournois sur le site internet du club : <http://www.rennespaulbert-echecs.fr/>

Remise de prix prévue à 18h30.

Article 5 :

Droits d'inscriptions :

Vétéran, senior plus, senior: 8 Euros

Catégories jeunes : 4 Euros

Article 6 :

Reversement de 95% des inscriptions.

Les prix sont non cumulables, ils sont attribués au système Hort avec un montant minimum de 20 Euros.

Au 1^{er}: 40% du montant des inscriptions + 1 coupe

Au 2^{ème}: 25% du montant des inscriptions + 1 coupe

Au 3^{ème}: 15% du montant des inscriptions + 1 coupe

1^{ère} féminine : 15% du montant des inscriptions + 1 coupe

1^{er} jeune -16 ans : 1 lot + 1 coupe

2^{ème} jeune -16 ans : 1 lot + 1 coupe

3^{ème} jeune -16 ans : 1 lot + 1 coupe

Article 7 :

Départage des ex-aequo : Confrontation directe (si possibilité), Bulchholz, Performance.

Article 8 :

Arbitre Principal : Christian BLEUZEN - Arbitre Open 2

Autres Arbitres : arbitre désigné le cas échéant par l'arbitre principal.

Article 9 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal,
Christian BLEUZEN

L'Organisateur
Jonathan DEMANGHON

Fait à Rennes, le 14 mai 2019

(s) BLEUZEN